

Exécutoire le 3 mars 2025



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 19

Votants : 22

Date de la convocation : 18 février 2025

**Delib20250202**

## Séance du 24 février 2025

# CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### Pouvoirs :

M. Philippe BERARDI à M. Hervé ROSE  
M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA  
Mme Rachel LOPEZ à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

### Absents excusés :

M. Damien GUINEHEUX  
M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

Mme Anne-Marie ARANDA , désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Delib20250202****OBJET : Demande de subvention auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer pour la création d'une haie bocagère, le long de la liaison douce, à proximité de la rue des Vaudes**

Dans le cadre de la démarche "Territoires Engagés pour la Nature", la Commune de Cormelles le Royal mène des actions en faveur de la biodiversité depuis 2022.

Pour être reconnu "Territoires engagés pour la Nature", la Commune a formalisé **un plan d'actions et s'est engagée à réaliser un certain nombre d'actions** pour la biodiversité à travers notamment trois actions phares pour la période 2025/2027 :

- la création d'une haie de 380 m le long d'une liaison douce
- la création d'une zone humide avec une mare
- la mise en place d'actions visant à favoriser l'accueil et le développement des hirondelles et des chauves-souris sur les espaces publics et privés de la Commune.

Le souhait des élus de Cormelles le Royal est donc de créer une haie bocagère double de 380 mètres de long qui séparera une liaison douce d'un champ de culture et du périphérique de Caen. Ce projet est situé parallèlement à la rue des Vaudes et comprendra donc 760 mètres de plantation linéaire.

Le budget alloué à cette initiative est d'environ 15 000 euros HT, cela comprend les fournitures (arbustes, protection anti-gibiers, paillage...) et les travaux de mise en place des plants, les travaux préparatoires du sol, les travaux de plantation...

Dans le cadre de l'appel à projets Communes en transition - thématique "Ville verte, Ville Fraîche", Caen la mer souhaite encourager et accompagner les communes du territoire pour transformer leurs projets et accélérer la prise en compte des enjeux de la transition écologique et développer des projets démonstrateurs pour ensuite les répliquer. Une aide est donc proposée aux Communes pour notamment l'augmentation des espaces verts.

Le projet communal de la création d'une nouvelle haie s'inscrit pleinement dans cette démarche.

La Communauté Urbaine de Caen la mer propose de subventionner au maximum chaque projet à hauteur de 70 % du total du budget estimé, avec un plafond maximum de 10 000 € d'aide.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter la Communauté Urbaine Caen la mer afin d'obtenir une subvention de 10 000 euros correspondant au maximum possible car ce projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs de l'appel à projets Communes en transition - thématique "Ville verte, Ville Fraîche" de Caen la mer.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 3 mars 2025



ID : 014-211401815-20250224-DELIB20250202-DE

Exécutoire le 3 mars 2025

Oui cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- sollicite une aide de la Communauté Urbaine Caen la mer afin d'obtenir une subvention de 10 000 € correspondant au maximum possible pour la création d'une haie bocagère le long de la liaison douce, à proximité de la rue des Vaudes.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 26 février 2025

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN